

AVIS PUBLIC


AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

- 1- Un projet de règlement numéro 2019-486 concernant le traitement des élus municipaux a été déposé devant le conseil le 21 octobre 2019.
- 2.- Le projet de règlement prévoit notamment les modalités suivantes :
 - Rémunération annuelle proposée maire : 17 000 \$
 - Rémunération annuelle proposée conseiller : 5 666.67 \$
 - La rémunération ci-haut mentionnée sera rétroactive au 1^{er} janvier 2019.
 - La rémunération proposée sera indexée annuellement pour chaque exercice financier en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec.
 - Toute personne qui agira comme maire suppléant pourra recevoir une rémunération additionnelle pour équivaloir à la rémunération du maire à la condition que le maire soit dans l'incapacité d'agir et que le remplacement soit pour période minimale de quinze jours.

De plus, en cas de remplacement d'une durée de moins de quinze jours le maire suppléant aura droit de recevoir une rémunération fixe de 150 \$ pour toute séance publique.

 - La possibilité pour les membres du conseil de recevoir paiement d'une compensation pour pertes de revenus sous certaines conditions.
 - Le versement au maire d'une allocation de transition conformément aux modalités de la Loi sur le traitement des élus municipaux.
 - Le versement à chaque membre du conseil d'une allocation de dépense équivalente à 50 % de la rémunération
3. La rémunération actuelle des membres du conseil est établie comme suit :
 - Rémunération annuelle maire : 15 000 \$
 - Rémunération annuelle conseiller : 5 000 \$
 - Allocation de dépense : 50% de la rémunération
4. Il est prévu que ce règlement numéro 2019-486 soit déposé et adopté par le conseil à la séance régulière qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf


Dany Dallaire
Directeur général